

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 DECEMBRE 2012

Le 7 décembre 2012 s'est tenue au stand de Tir de Maromme, l'Assemblée Générale de MAROMME TIR SPORTIF

A 21 h 00, le quorum étant atteint l'Assemblée Générale est ouverte par la Présidente, Madame Jocelyne ANDRIEU, celle-ci peut valablement délibérer et statuer.

- Pouvoir de vote : **456 voix**
 - Membres Présents ou représentés : **163 voix**
-

Madame ANDRIEU remercie de sa présence Monsieur Bernard DECAENS, président de la Ligue de Normandie de Tir et du Comité départemental de Tir, les membres présents à cette assemblée générale, et regrette l'absence d'un représentant de la municipalité, Monsieur le maire et Monsieur l'adjoint aux sports y ayant été conviés.

Désignation des Assesseurs : L'assemblée générale étant électorale, Madame ANDRIEU demande

- deux volontaires au poste d'assesseurs
- Deux volontaires au poste de scrutateurs

RAPPORT MORAL de la Présidente

(Le rapport moral est joint au présent procès-verbal)

Personne ne demandant le vote à bulletins secrets, il est voté à mains levées.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Documents remis préalablement à la présente assemblée, lors de la signature de la feuille de présence, aux membres présents.

BILAN COMPTABLE 2011/2012

Monsieur VERNAY, trésorier, donne lecture du bilan comptable 2011/2012.

Madame ANDRIEU demande si ce bilan soulève des questions.

Aucune question n'est posée.

Personne ne demandant le vote à bulletins secrets, il est voté à mains levées

Le bilan comptable de la saison écoulée est adopté à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2012/2013

Le budget prévisionnel 2012/2013 est présenté à l'assemblée par Monsieur Patrice VERNAY (trésorier) qui en donne lecture.

Madame ANDRIEU demande si le budget prévisionnel 2012/2013 appelle des questions : AUCUNE QUESTION.

Personne ne demandant le vote à bulletins secrets, il est voté à mains levées

le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT SPORTIF

Madame ANDRIEU demande à M. ANDRIEU de porter à la connaissance de l'assemblée le rapport sportif de la saison écoulée.

Monsieur ANDRIEU lit le palmarès sportif de la saison écoulée.

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 DECEMBRE 2012

Il adresse ses félicitations à Madame Laurence DECAENS pour ses performances aux championnats de France (trois médailles : or, argent et bronze).

AUGMENTATION DE LA PART CLUB SUR LICENCE 2013/2014

Madame ANDRIEU déplore que des bénévoles de l'accueil fassent quelquefois l'objet d'agression verbale de la part des adhérents mécontents des délais de réception de leur licence ou avis préalable ; elle rappelle que le club dépend du système mis en place par la FEDERATION FRANCAISE DE TIR (ITAC) et qu'en début de saison, elle ne peut pas délivrer d'avis préalable tant que la licence n'est pas enregistrée auprès de la FEDERATION.

Pour gagner du temps, et pour éviter les altercations entre permanents et adhérents, les licences sont dorénavant expédiées par courrier, ce qui provoquera un coût supplémentaire pour le club qui sera financé par une augmentation de la licence de DEUX EUROS (2,00 €) sur la part club.

Personne ne demandant le vote à bulletins secrets, il est voté à mains levées

Cette augmentation est approuvée à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection du comité directeur.

Alors que se déroule le dépouillement des votes, Madame ANDRIEU donne la parole à Monsieur Bernard DECAENS.

Monsieur DECAENS félicite l'équipe dirigeante du club pour la bonne gestion des finances du club et pour les investissements sportifs importants réalisés au cours de cet exercice (achat et location de cibles électroniques 50M, achat d'armes sportives, projet d'achat en location-vente de cibles électroniques 10M) ; ces équipements ont déjà porté leurs fruits puisque le club de MAROMME TIR SPORTIF compte désormais parmi ses compétiteurs une championne de France à la carabine 50 M.

Il précise que la LIGUE DE NORMANDIE organise au sein du club des journées de formation au tir sportif qui sont ouvertes à tous.

Il rappelle que la sécurité au sein du club doit être la préoccupation de tous et que chacun doit se discipliner à respecter et faire respecter les règles élémentaires de sécurité.

Madame ANDRIEU remercie Monsieur Bernard DECAENS pour son intervention et communique à l'assemblée générale les résultats du vote :

ANDRIEU	Elodie	161 voix	élue
ANDRIEU	Jocelyne	161 voix	élue
ANDRIEU	Xavier	161 voix	élu
AUVRAY	Denis	161 voix	élu
BARRE	Jean-Pierre	128 voix	élu
BRET	Philippe	142 voix	élu
BROUILLER	Gilles	160 voix	élu
CAPRON	Pascal	161 voix	élu
CHAADLI	Saïd	162 voix	élu
CHEMIN	Emmanuel	161 voix	élu
CORNIERE	Bruno	161 voix	élu
DEFAY	Claudine	161 voix	élu
DEFAY	Jean-Claude	161 voix	élu
FAUCON	Jacques	161 voix	élu
FIZET	Patrice	161 voix	élu
GALOT-SEGURA	Mickaël	161 voix	élu
GIMER	Christine	161 voix	élue
HATTON	Romain	161 voix	élu
HERUBERT	Julien	161 voix	élu
HUVEAU	Jean-Louis	161 voix	élu
NEINLIST	Luc	161 voix	élu
NOEL	Jean-Jacques	163 voix	élu
ORTIE	Alain	161 voix	élu
SIMON	Vincent	161 voix	élu
TORRES	Manuel	161 voix	élu
VAN CAUTER	Daniel	161 voix	élu
VERNAY	Patrice	161 voix	élu
VUILLAUME	Alain	161 voix	élu
XUEREB	Hervé	161 voix	élu

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 DECEMBRE 2012

Le Comité Directeur nouvellement élu se retire pour élire son président.

Monsieur Bernard DECAENS annonce les résultats :

- Madame Jocelyne ANDRIEU est élue Présidente du club de Maromme Tir Sportif.

L'Assemblée approuve cette élection à l'unanimité.

La Présidente remercie l'Assemblée et l'invite à partager le pot de l'amitié

L'ordre du jour étant épuisé l'Assemblée Générale de MAROMME TIR SPORTIF est close à 22 h 30

Le Secrétaire

La Présidente

Xavier ANDRIEU

Jocelyne ANDRIEU